

Délibération n°2025-09-23-04-CA

Portant mise à jour du cadrage de la prime d'engagement
pédagogique à compter du 1^{er} septembre 2024

Le Conseil d'administration d'Aix Marseille Université,

En sa séance du 23 septembre 2025, sous la présidence de M. Eric BERTON,
Président de l'Université,

Vu le Code de l'éducation et notamment son article L. 954-2,

Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université ;

Vu la délibération n°2023-06-20-05 du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université portant sur la révision du cadrage de la prime d'engagement pédagogique à compter 2023,

Vu l'avis du Comité social d'administration en date du 22 avril 2025 relatif à la révision du cadrage de la prime d'engagement pédagogique,

Vu l'avis de la Commission de la formation et de la vie universitaire cadrage de la prime d'engagement pédagogique,

Considérant le caractère favorable des avis formulés par le Comité social d'administration et la Commission de la formation et de la vie universitaire,

Considérant que le texte proposé consiste à préciser les modalités de versement de la prime d'engagement pédagogique,

Après en avoir délibéré,

Article 1^{er} :

APPROUVE la révision du cadrage de la prime d'engagement pédagogique.

Article 2 :

Les nouvelles dispositions entrent en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2024.

Article 3 :

Le dispositif de la prime d'engagement pédagogique consolidé est annexé à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18 membres présents ou représentés

Membres présents : 22 membres présents

Membres représentés : 7 membres représentés

Fait à Marseille, le 23 septembre 2025,

Le Président d'Aix Marseille Université,



Eric BERTON

Publiée le : **29 SEP. 2025**

Transmise au Recteur de la région académique le : **29 SEP. 2025**